

Des moloks sous surveillance



La commune de Soubey a décidé de mettre une caméra pour surveiller ses containers

Les autorités communales de Soubey ont décidé de placer leurs containers sous vidéosurveillance. Une caméra a été installée en même temps que la taxe au sac a été introduite, le 1er janvier 2015. Grâce à ce dispositif et à des contrôles, une petite dizaine de personnes a été avertie. Le Conseil communal avait décidé de ne pas amender jusqu'au 31 janvier pour permettre aux habitants de s'habituer à la nouvelle réglementation. Mais, le maire du village, Vincent Steullet, prévient que la période de transition est désormais terminée.

Le maire de Soubey explique que la caméra devrait rester en place jusqu'au mois de mars ou avril. Si les habitants jouent le jeu, il est ensuite prévu de la retirer. Depuis l'introduction de la taxe au sac, la quantité de déchets a nettement diminué. Selon Vincent Steullet, auparavant, sa commune utilisait l'équivalent de trois moloks par semaine. Aujourd'hui, un seul suffit.

Une installation illégale

Selon le préposé à la protection des données pour le Jura, Christian Flückiger, n'ayant pas de bases légales communales, Soubey n'a pas le droit de poser une caméra dans l'espace public. De ce fait, les images récoltées ne seraient pas recevables par la justice en cas de litige. Par ailleurs, le préposé à la protection des données du Jura pourrait exiger le retrait de l'installation. /sbo

<https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20150212-Des-moloks-sous-surveillance.html>